

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 4 avril 2022

N° CP-2022-4-3-1

N° applicatif 3007

3^{ème} Commission

Commission Santé et accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées

Service instructeur

Service solidarité seniors

Service consulté

POURSUITE DU PARTENARIAT ENTRE LA FÉDÉRATION DES PARTICULIERS-EMPLOYEURS DE FRANCE (FEPEM) ET LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE CONCERNANT L'ACCOMPAGNEMENT DES PARTICULIERS EMPLOYEURS EN SITUATION DE PERTE D'AUTONOMIE ET DE HANDICAP

Résumé : Le présent rapport a pour objet le renouvellement pour 2022 d'une convention de partenariat visant à mettre en œuvre des actions d'information et du conseil technique à destination des particuliers employeurs, des équipes médico-sociales de la Collectivité et des structures mandataires.

Un recours à l'emploi direct fréquent mais doté d'une réglementation complexe

En France, plus d'un million de salariés sont employés par des particuliers afin de répondre à leurs besoins d'accompagnement du fait de leur perte d'autonomie ou d'un handicap ou encore pour l'entretien de leur cadre de vie.

Ces particuliers employeurs sont représentés par la FEPEM qui se mobilise pour la structuration de l'emploi à domicile entre particuliers.

L'Alsace compte 81 965 particuliers employeurs dont 29 479 ont plus de 60 ans et 4 210 perçoivent l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et 1 074 la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).

Il est couramment fait état des difficultés, pour les particuliers et les professionnels, à appréhender la réglementation relative à l'emploi direct. Les démarches administratives peuvent se révéler complexes. De plus, en cas de litige, les particuliers se trouvent souvent démunis et nécessitent une guidance.

Un partenariat initié en 2020

Afin de remédier à ces difficultés, la FEPEM avec l'appui de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), a proposé, en 2020, aux Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, la mise en œuvre de plusieurs actions d'information et d'accompagnement des particuliers et des équipes médico-sociales.

Du fait de la crise sanitaire, la mise en œuvre a été complexe. Plusieurs actions ont dû être annulées ou repensées.

Le bilan fait cependant apparaître la réalisation de plusieurs réunions d'information en distanciel à destination des professionnels (Action 2) et le démarrage progressif de la ligne téléphonique d'information proposée par la FEPEM avec 122 accompagnements réalisés (Action 1).

A poursuivre en 2022 à l'échelle de l'Alsace

La FEPEM propose à la Collectivité européenne d'Alsace de poursuivre ce partenariat en 2022 sur une base quasi identique aux conventions précédentes. Plusieurs types d'actions à destination des particuliers employeurs et des équipes médico-sociales sont proposées :

- Pour les particuliers employeurs âgés ou en situation de handicap : il est prévu l'organisation de réunions d'information sur tout le territoire alsacien et des dispositifs d'accompagnement plus individuels (entretiens et consultations juridiques gratuites) ;
- Pour les agents de la Collectivité européenne d'Alsace intervenant auprès de ces publics : de nouvelles réunions d'informations ainsi qu'une assistance téléphonique pour toutes questions relatives à l'emploi à domicile ;
- Pour les structures mandataires, une réunion d'information à l'échelle de la Région Grand Est est en préparation pour le 1er trimestre 2022.

Ces différentes actions seront cofinancées par le biais du partenariat entre la CNSA et la FEPEM. Il n'est pas sollicité de co-financement de la Collectivité européenne d'Alsace.

Par cette convention, à conclure pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 2022, la Collectivité européenne d'Alsace et la FEPEM s'engagent sur les modalités d'organisation des actions précitées en faveur des particuliers employeurs alsaciens.

Au vu de ce qui précède, je vous propose d'approuver la convention de partenariat avec la FEPEM, jointe en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à la signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by a vertical line and a small loop at the bottom.

Frédéric BIERRY